



AI demande le réexamen de l'aide militaire US au Salvador

AI a demandé au secrétaire d'Etat américain Alexander HAIG de prendre les mesures nécessaires pour que les Etats-Unis renoncent à fournir au gouvernement du Salvador une aide militaire susceptible d'être utilisée pour assassiner, torturer et commettre d'autres abus.

Dans une lettre envoyée à M. Haig le 6 mai dernier, AI a déclaré qu'il existait des preuves irréfutables du meurtre, par les forces de sécurité, de paysans, de jeunes et d'autres victimes non impliquées dans des activités de guérilla. Il ne s'agissait pas d'incidents isolés.

L'organisation appelait le gouvernement américain à examiner les conséquences de son aide sur la situation des droits de l'homme au Salvador et à rendre publiques ses conclusions.

AI a annoncé l'envoi de cette lettre dans un communiqué de presse, le 11 juin. Elle a déclaré aussi avoir reçu une réponse du département d'Etat : celui-ci, tout en rejetant les conclusions d'AI, se déclarait prêt à un échange de vues sur la situation au Salvador.

La lettre adressée à M. Haig citait de nombreux cas d'enlèvements, d'assassinats et de torture imputés aux troupes et à la police. Les victimes étaient des opposants pacifiques, des militants des droits de l'homme, des prêtres, des professeurs, des étudiants, des journalistes, des travailleurs médicaux, et autres. Elle met en évidence les massacres commis, comme celui de centaines de réfugiés, femmes et enfants pour la plupart, abattus alors qu'ils essayaient de passer au Honduras en mai 1980.

AI notait que des affrontements avaient eu lieu entre les forces gouvernementales et les organisations de guérilla, et que des groupes antigouvernementaux avaient aussi été accusés de violations des droits de l'homme. Cependant, ajoutait-elle, l'analyse de toutes les données disponibles donnait à penser que la majorité des violations (torture, «disparitions» et assassinats commis de sang-froid) avaient été commises par les forces de sécurité et contre des gens non impliqués dans les activités de guérilla.

AI a fait remarquer que le meurtre en décembre 1980 de trois religieuses et d'une auxiliaire laïque américaines (qui font toujours l'objet d'une enquête au Salvador) est tristement «typique» des milliers de meurtres attribués à des «escadrons de la mort» de droite. L'organisation signalait aussi l'existence de preuves multiples, et en particulier de rapports américains officiels, impliquant l'armée et la police dans ces assassinats et d'autres crimes attribués à ces groupes de droite. Lors d'une interview radiodiffusée en février dernier, le président salvadorien, José Napoléon DUARTE, a déclaré que les forces de sécurité n'étaient pas disposées à exercer leur autorité sur ces groupes, ceux-ci soutenant les objectifs et la politique du gouvernement.

AI a déclaré partager l'inquiétude internationale quant aux conséquences de l'aide militaire américaine au Salvador. Elle a souligné que l'Assemblée générale des Nations unies avait, en décembre 1980, demandé à tous les Etats de s'abstenir de fournir ce type d'aide.

Suite en page 8

GUATEMALA : on craint pour leur sécurité

Iride del Carmen Marasso de BURGOS, 30 ans, et son fils de 18 mois, Ramiro Ignacio, arrêtés à Guatemala le 25 avril dernier par des agents des forces de sécurité guatémaltèques, en même temps qu'un ressortissant salvadorien, José Sánchez GALLEGOS. On ne les a pas revus depuis et on s'inquiète sérieusement pour leur sécurité. D'ascendance italo-chilienne, Iride del Carmen Marasso est diplômée de l'université américaine de Mount Holyoak. Elle a vécu au Salvador de 1976 à décembre 1980, avant de se rendre au Guatemala pour y travailler comme traductrice. Elle est enceinte de huit mois. José Gallegos appartient à une coalition salvadorienne d'opposition, la Federación Democrática Revolucionaria (fédération démocratique révolutionnaire).



COPIES

RFA

La liberté d'expression en jeu

Au moins deux cents personnes ont été arrêtées et inculpées au cours de ces derniers mois sur tout le territoire de l'Allemagne fédérale pour avoir apporté leur soutien à une action de protestation, menée par des personnes emprisonnées pour des infractions à mobiles politiques, contre leurs conditions de détention.

Elles ont été inculpées de «propagande en faveur d'une organisation terroriste».

Une cinquantaine d'entre elles auraient été mises en détention provisoire. Alors qu'on ne les accusait d'aucune violence, on les aurait soumises au régime de haute sécurité appliqué aux prisonniers suspects de terrorisme.

Des gens ont été arrêtés pour avoir porté des banderoles, distribué des tracts ou peint des slogans demandant des changements dans le traitement des prisonniers, tous présumés ou déclarés coupables d'avoir utilisé la violence. Ils soutenaient les revendications de prisonniers grévistes de la faim (pour la plupart membres de groupes comme la Fraction Armée Rouge), qui demandaient à être détenus ensemble.

Dans un communiqué de presse du 5 juin dernier, AI a demandé aux autorités ouest-allemandes de lever les accusations portées contre les personnes arrêtées. Pour l'organisation, aucune d'entre elles ne peut être suspectée de violence et rien n'autorise à penser qu'aucune en ait préconisé l'usage.

Dans une lettre envoyée au procureur fédéral, M. Kurt REBMAN, AI souligne que ces arrestations et accusations représentent une menace pour la liberté d'expression. L'organisation demande la libération des personnes emprisonnées et l'abandon des poursuites entamées contre les autres.

Prisonniers libérés et cas nouveaux

Le Secrétariat international a appris en mai la libération de 112 prisonniers adoptés ou dont le cas faisait l'objet d'une enquête ; il a pris en charge 110 cas nouveaux.

Yougoslavie

Un économiste inculpé d'«hostilité»

L'économiste croate Marko VESELICA a été jugé à Zagreb le 11 juin dernier : il était accusé de «propagande hostile» d'«incitation à la haine nationale» et d'«activités hostiles».

C'est le quatrième procès politique de cette année à Zagreb. Trois personnes ont été inculpées pour avoir critiqué la politique du gouvernement au cours d'interviews accordées à des journalistes étrangers.

Le 10 juin 1981, *AI* a publié un communiqué de presse demandant instamment aux autorités yougoslaves d'abandonner les poursuites contre M. Veselica. Pour l'organisation, les procès de Zagreb indiquent dans leur ensemble un durcissement de la politique officielle à l'égard des dissidents.

En avril dernier, le procureur fédéral de la République avertissait qu'on avait atteint «un tournant dans la politique officielle relative aux poursuites engagées contre les délinquants politiques» et qu'«aucun compromis» ne serait plus possible.

Les accusations formulées à l'encontre de M. Veselica, 45 ans, ancien professeur d'économie politique à l'université de Zagreb, se fondent sur une interview accordée en août 1980 à un magazine ouest-allemand. Il y déclarait que la république de Croatie était économiquement et politiquement défavorisée au sein de la fédération yougoslave. Il aurait aussi envoyé à l'étranger des articles traitant des violations des droits de l'homme en Yougoslavie.

En 1971, M. Veselica avait perdu son poste à l'université, ainsi que son siège à l'assemblée fédérale yougoslave, dans le cadre d'une purge opérée au parti communiste croate. L'année suivante, il avait été

condamné à sept ans de prison pour «complot contre la sûreté de l'Etat». *AI* l'avait alors adopté comme prisonnier d'opinion.

Il a été arrêté le 24 avril dernier. Depuis cette date, il a fait deux grèves de la faim pour protester contre les difficultés que rencontre son avocat pour le voir et avoir accès à son dossier.

Dans des messages au président yougoslave et au procureur de la République, *AI* leur demande aussi instamment d'autoriser le recours en appel des condamnations prononcées à l'encontre de MM. Franjo TUDJMAN, historien (voir *Bulletin mensuel* d'avril 1981), Vlado GOTOVAC, écrivain et Dobroslav PARAGA, étudiant en droit (voir *Bulletin mensuel* de juin 1981). *AI* les a tous trois adoptés comme prisonniers d'opinion et a envoyé des observateurs aux procès de MM. Tudjman et Paraga, en février et mai dernier.

Seules ont été autorisées à assister aux audiences un nombre très limité de personnes pourvues d'un laissez-passer officiel. Au procès de Dobroslav Paraga, la principale preuve à charge était constituée par des aveux sur lesquels l'accusé était revenu ; la cour empêcha la défense de produire des preuves à décharge et refusa d'entendre les témoins de la défense, sauf un, le père de l'accusé.

Dobroslav Paraga avait été arrêté en novembre 1980 après avoir recueilli des signatures au bas d'une pétition demandant l'amnistie pour les prisonniers politiques yougoslaves. Il a été condamné à trois ans de prison pour «propagande hostile» et «activités hostiles».



HO Piao (à gauche) alors qu'il était encore en détention

intérieure. Le troisième prisonnier, CHUA Sea-kea, a aujourd'hui 31 ans ; il était étudiant lors qu'il fut arrêté en avril 1970.

RDA

Les accusations d'Erich Honecker

M. Erich HONECKER, président du Conseil d'Etat de la République démocratique allemande (RDA), a accusé *AI* d'être «une de ces nombreuses organisations occidentales aux sources de financement douces, qui se donnent pour tâche de calomnier les Etats respectables».

Il a fait cette déclaration au cours d'une interview accordée à l'éditeur britannique Robert MAXWELL et diffusée par les média ouest-allemands, en particulier l'hebdomadaire *Stern*. Il répondait ainsi à une question sur le document *République démocratique allemande* (coll. *Documents* 24 p.) qu'*AI* a publié en février dernier (voir *Bulletin mensuel* de février 1981). L'organisation en avait fait parvenir un exemplaire au gouvernement de la RDA, lui demandant de réviser sa législation pénale de façon à la rendre conforme aux engagements de la RDA en matière de droits de l'homme (voir *Bulletin mensuel* de mars 1981).

Stern a publié l'interview de M. Honecker en février dernier.

Le président du Conseil d'Etat y qualifiait de «mensonge pur et simple» une déclaration attribuée par erreur à *AI* par l'interviewer, selon laquelle «3 000 à 7 000 citoyens est-allemands» étaient emprisonnés pour motifs politiques.

En fait, on peut lire dans le document d'*AI* : «Amnesty International apprend chaque année plus de deux cents arrestations de prisonniers d'opinion, mais estime que ce n'est là qu'une fraction du nombre réel. Des estimations officieuses donnent à penser qu'il y a toujours au moins 3 000 prisonniers d'opinion, et il est possible que leur nombre atteigne 7 000.»

Le 26 mars 1981, *AI* a écrit à M. Honecker pour dissiper tout malentendu. Elle souligne que l'estimation de 3 000 à 7 000 prisonniers provient d'autres sources que les siennes et n'a été citée que pour indiquer que le total des prisonniers d'opinion était vraisemblablement supérieur aux chiffres d'*AI*. L'organisation ajoute : «Le secret même qui entoure l'emprisonnement politique en République démocratique allemande empêche de faire des évaluations exactes et *AI* ne l'a pas tenté.»

La lettre d'Amnesty International donne aussi à M. Honecker des informations sur le financement du mouvement et, en réponse à l'accusation selon laquelle elle s'est donné pour tâche de «calomnier des Etats respectables», sur les activités de l'organisation dans le monde entier.

Campagne pour les prisonniers du mois



Les cas exposés ci-dessous concernent des prisonniers d'opinion. Tous ont été arrêtés pour leurs convictions religieuses ou politiques ou à cause de leur origine ethnique, de leur sexe, de leur couleur ou de leur langue. Aucun d'eux n'a recouru à la violence ni préconisé le recours à la violence. Leur maintien en détention constitue une violation de la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par les Nations unies. Les appels internationaux ont pour objet d'obtenir leur libération ou l'amélioration des conditions dans lesquelles ils sont détenus. Dans l'intérêt des prisonniers, les lettres adressées aux autorités doivent être rédigées en termes mesurés et courtois et souligner qu'elles ont pour objet la défense des droits de l'homme, sans aucun parti pris politique. *En aucun cas, il ne faut écrire au prisonnier lui-même.*

Doru BODNARIUC, Gerhard KLOOS, Roumanie

Tous deux originaires de Medias, dans le district de Sibiu. Condamnés à cinq ans de prison après avoir manifesté publiquement pour revendiquer leur droit à émigrer.

Doru BODNARIUC, 24 ans, est menuier. Gerhard KLOOS, 25 ans, est soudeur. Tous deux ont manifesté en promenant des écritaux dans le centre de Medias le 19 septembre 1979, après s'être vu refuser l'autorisation de quitter la Roumanie. Ils furent immédiatement arrêtés et condamnés ensuite à cinq ans de prison chacun pour «atteinte grave à la paix publique». On leur aurait dénié le droit d'être légalement représentés, et la cour aurait refusé d'entendre les témoins de la défense.

Ils purgent tous les deux leur peine à la prison Aiud, où ils seraient soumis à un régime sévère. Ils seraient en mauvaise santé et Doru Bodnariuc boîte, séquelle d'un passage à tabac par la police en 1973, alors qu'il avait essayé de quitter la Roumanie sans autorisation officielle.

Ecrire en termes courtois à l'adresse suivante pour demander la libération de Doru Bodnariuc et de Gerhard Kloos: Son Excellence Nicolae CEAUSESCU, président de la République socialiste de Roumanie, Palatul Republii, Bucarest, Roumanie.

TAN Kim-oh, Singapour

Ancien étudiant à l'université de Nanyang, alors une université privée chinoise; détenus sans jugement depuis la fin de 1966.

TAN Kim-oh a été arrêté fin 1966 aux termes de la Loi sur la sécurité intérieure pour avoir critiqué la politique gouvernementale. Il s'était par exemple opposé à la création des «certificats d'aptitude» exigés, entre 1964 et 1978, pour l'inscription aux universités de Singapour: ces certificats étaient accordés en fonction du passé politique de l'étudiant(e), ou celui de sa famille.

La Loi sur la sécurité intérieure permet au ministre de l'intérieur de signer des arrêtés de détention de deux ans destinés à empêcher une personne «d'agir de manière préjudiciable à la sécurité de Singapour ou au maintien de l'ordre public». Ces arrêtés peuvent être renouvelés indéfiniment.

Tan Kim-oh avait déjà été arrêté et accusé de participation à un rassemblement illégal après avoir participé, le 4 juillet 1966, à une manifestation de protestation contre l'intervention américaine au Viet Nam.

Il serait détenu au Centre de Moon Crescent.

Ecrire en termes courtois à l'adresse suivante pour demander la libération de Tan Kim-oh: Mr CHUA Sian-chin, Ministry of Home Affairs, Phoenix Park, Tang Lin Road 102A, Singapour, République de Singapour.

Il est aujourd'hui détenu à la prison Libertad (Establecimiento Militar de Reclusión N° 1 — Libertad), à San José. Selon des prisonniers libérés il serait constamment harcelé par les gardiens et on ne lui accorderait qu'une demi-heure de loisirs par jour.

Il a passé trois ans et demi de ses dix années d'emprisonnement en cellule disciplinaire.

On l'aurait récemment accusé d'avoir agressé un gardien armé qui lui avait annoncé son transfert dans la cellule d'un prisonnier souffrant de troubles psychiatriques. Il n'a aucune possibilité de recours légal.

José Félix Martínez aurait un ulcère à l'estomac. Il aurait maigri et souffrirait aussi de gastrite et de pyorrhée.

Ecrire en termes courtois à l'adresse suivante pour demander la libération de José Félix Martínez Salgueiro: Exmo. Sr. Presidente de la República, Dr. Aparicio MÉNDEZ, Casa de Gobierno, Plaza Independencia, Montevideo, Uruguay.

José Félix MARTÍNEZ Salgueiro, Uruguay

Ancien officier d'artillerie, arrêté en mars 1971; c'est l'un des plus anciens prisonniers d'opinion d'Uruguay.

Lorsqu'on l'arrête le 16 mars 1971, José Félix MARTÍNEZ Salgueiro avait 29 ans et le grade de lieutenant d'artillerie. Entre autres choses, on l'accusait d'espionnage. Selon les informations d'AI, cette dernière charge se fondait sur un rapport qu'il avait rédigé et où il révélait que des officiers de l'armée se préparaient à prendre le pouvoir — ce qu'ils firent en effet en juin 1973.

Il était aussi accusé d'avoir conspiré pour «porter atteinte à la Constitution». C'est pourtant lui qui avait révélé le plan mis au point par les officiers pour commettre un acte anticonstitutionnel en s'emparant du pouvoir.

Une cour martiale le condamna ensuite à douze ans de prison. En appel, cette peine fut portée à quinze ans, plus trois à sept ans de «mesures de sécurité». Ce qui signifie qu'il ne peut bénéficier d'une libération conditionnelle anticipée.

Peine de mort

AI a appris la condamnation à mort de 55 personnes dans cinq pays en mai dernier, et l'exécution de 52 personnes dans cinq autres.

LIBERATION

DE MEXICAINS

Trois prisonniers mexicains dont AI avait mis le cas à l'étude viennent d'être libérés: ils ont bénéficié de l'amnistie accordée le 6 mai dernier par le gouverneur de la province de Morelos. Salvador RONCES Porcayo, Pedro HELGUERA Jiménez et Eladio GARCÍA Ortiz, arrêtés en août 1975, purgeaient une peine de 36 ans dans une prison de Cuernavaca.

En décembre 1979, une mission d'AI, composée de quatre personnes, s'est rendue au Viet Nam sur invitation du premier ministre, M. Pham Van DONG. Elle a rencontré le premier ministre et de hauts fonctionnaires du gouvernement et visité trois camps de «rééducation», où elle a pu avoir des entretiens avec des prisonniers. A la suite de la mission, AI a fait parvenir au gouvernement vietnamien un mémorandum contenant dix-huit recommandations : cela a marqué le début d'un échange de correspondance et de déclarations orales entre les deux parties, qui devait se poursuivre pendant plus de dix mois. Le 3 juin dernier, AI a publié son *Rapport de mission en république socialiste du Viet Nam* (1), qui contient les commentaires du gouvernement vietnamien sur les recommandations de l'organisation.

Appel à la suppression des camps de «rééducation» au Viet Nam

Dans une série de recommandations détaillées soumises au gouvernement vietnamien, AI lui demande de mettre un terme à la détention sans jugement à long terme et de supprimer les camps de «rééducation» où sont toujours détenus, sans inculpation ni procès, plusieurs milliers de prisonniers.

Ces camps ont été créés au lendemain de la défaite du régime sud-vietnamien en 1975. En septembre 1980, l'actuel gouvernement vietnamien déclarait à AI que 20 000 y étaient toujours détenus.

Après la chute du régime de Nguyen Van THIEU en 1975, des centaines de milliers de membres des forces armées, de fonctionnaires civils et d'importantes personnalités politiques de l'ancien régime durent s'inscrire pour un stage de «rééducation». Selon le gouvernement vietnamien, un million de gens ont été «rééduqués» dans les mois qui ont suivi le changement de régime en avril 1975. La plupart d'entre eux ont été relâchés après une courte période de «rééducation», quelques jours ou quelques semaines dans certains cas.

Selon les informations communiquées en 1979 par le gouvernement à la mission d'AI, 40 000 personnes étaient détenues pour des périodes plus longues. Il s'agissait de «29 000 membres du personnel militaire fantoche, 7 000 fonctionnaires civils, 3 000 policiers et agents de sécurité et 900 membres des partis et organisations réactionnaires».

Le gouvernement vietnamien a, certes, annoncé en 1976 que la période de «rééducation» ne dépasserait pas trois ans mais AI note dans son mémorandum de mai 1980 que l'internement de certains prisonniers paraissait se prolonger indéfiniment.

Une des recommandations d'AI porte sur la publication, à bref délai, par le gouvernement vietnamien, d'une liste de tous les camps de «rééducation» et autres lieux de détention du Viet Nam, accompagnée de chiffres précis sur les personnes et catégories de personnes restées en détention.

L'organisation recommande également dans son rapport la création, à titre de première mesure urgente vers l'abolition du système de «rééducation», la création d'une commission indépendante habilitée à examiner les motifs de détention des personnes emprisonnées, dans de nombreux cas depuis

près de six ans, sans inculpation ni jugement.

Pour AI, s'il apparaît après l'examen d'un cas qu'il n'existe aucun motif d'inculpation pénale, la personne doit être immédiatement libérée.

D'autres recommandations ont trait à l'amélioration des garanties destinées à protéger les détenus des mauvais traitements : par exemple, l'introduction de procédures permettant aux personnes gardées à vue d'être informées des charges qui pèsent sur elles et l'adoption de dispositions prévoyant la notification immédiate de l'arrestation à la famille du détenu et garantissant le droit de celui-ci à recevoir des visites régulières.

Une commission indépendante

Certaines recommandations concernent les conditions de détention dans les camps de «rééducation» et les prisons ; l'une d'entre elles, en particulier, porte sur la mise en place d'un système d'inspection régulière des camps et prisons par un organisme indépendant.

Le rapport demande l'abolition de la peine de mort au Viet Nam et la ratification par le gouvernement vietnamien des pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme.

Dans la plus grande partie de sa réponse au mémorandum de mai 1980 d'AI, le gouvernement vietnamien explique que les personnes encore dans des camps de «rééducation» sont toutes officiellement considérées comme «coupables de trahison nationale». C'est pourquoi, déclare-t-il, la «rééducation» est un système plus humain que le système habituel des procès devant les tribunaux, où les prisonniers risquent d'être condamnés à des peines de prison à long terme.

Quant aux recommandations d'AI concernant les garanties légales, le gouvernement répond que de telles dispositions existent déjà dans la législation vietnamienne.

En décembre 1980, AI a soumis au gouvernement vietnamien un aide-mémoire faisant suite à ses premières recommandations. Elle y rappelait ses sujets de préoccupation citant, à l'appui, des cas de prisonniers adoptés par des groupes d'AI et notamment :

— Buu HUONG, ancien fonctionnaire et diplomate, actuellement âgé de 60 ans, détenu depuis 1975. Il a passé les vingt dernières années de sa carrière dans la section financière du département des affaires étrangères de l'ancienne République du Sud-Vietnam et n'a en aucune façon été impliqué dans les hostilités.

AI donne aussi des informations sur des personnes arrêtées après 1975 pour motifs politiques et qu'elle considère comme des prisonniers d'opinion, par exemple :

— Duyen ANH, 45 ans, auteur de contes pour enfants et ancien directeur de deux hebdomadaires. Très populaire au Sud-Vietnam, il a écrit plus de trente livres et appartenait à la section vietnamienne de l'association d'écrivains du Pen Club International. Beaucoup de ses romans et de ses nouvelles, destinés à la jeunesse, traitent de la famille et de l'enfance. Après une «réévaluation» officielle de la littérature vietnamienne, ses écrits sont maintenant qualifiés de «décadents». Arrêté en avril 1976, il est détenu dans un camp de «rééducation» de la région de Ham Tan, à une centaine de kilomètres de Ho-Chi-Minh Ville (anciennement Saigon). Selon les informations que possède AI, aucun chef d'inculpation n'a encore été formulé contre lui.

En conclusion à son aide-mémoire de décembre 1980, AI attire l'attention des autorités vietnamiennes sur la détérioration de l'état de santé de certains prisonniers détenus pour une période indéterminée. L'organisation se préoccupe de ce que le manque de soins médicaux appropriés agrave chez les prisonniers les conséquences psychologiques des séparations familiales et de l'incertitude qui pèse sur la date de leur libération. Dans certains cas, cette carence a provoqué la mort en détention des prisonniers.

Dans ses «Commentaires concernant l'aide-mémoire soumis en décembre 1980 par Amnesty International», document final du rapport, le gouvernement vietnamien reprend pour justifier la détention aux fins de «rééducation» les termes d'un décret promulgué en 1967 en République démocratique du Vietnam (Nord Vietnam), qui prévoit «le châtiment sévère des chefs et des meneurs qui s'opposent obstinément à la révolution».

En même temps, le gouvernement déclare avoir accéléré le rythme des libérations pour ceux des prisonniers qui, soumis à la «rééducation», ont accompli des progrès suffisants.

— *AI se réjouit que des libérations aient été opérées et note avec satisfaction que tous les prisonniers mentionnés dans le rapport ont été libérés, à l'exception toutefois de l'écrivain Duyen Anh et de Pham Van Tam, ancien sénateur de l'opposition sous le gouvernement Thieu, qui fut aussi secrétaire général de la Ligue vietnamienne des droits de l'homme.*

En outre, *AI exprime sa satisfaction d'avoir pu s'entretenir avec le gouvernement vietnamien des préoccupations de l'organisation et se déclare prête à poursuivre le dialogue. Cependant, en publiant aujourd'hui l'ensemble des documents échangés avec le gouvernement vietnamien, AI souhaite attirer l'attention sur le sort des personnes qui, six ans après la fin des hostilités au Viet Nam, sont encore détenues sans inculpation ni procès.*

Report
of an
Amnesty International
Mission
to
the Socialist Republic of
Viet Nam

10-21 December 1979

an amnesty international publication



an amnesty international publication

(1) La version française du rapport est parue le 15 juin dernier. Son titre complet est : *Viet Nam : rapport de mission en République socialiste du Viet Nam — réponses et commentaires*. EFAI/Paris 1981 — coll. *Documents*, 72 pages, 10 FF., avec remise habituelle aux groupes.

— La version française du rapport est parue le 15 juin dernier.

APPEL PEINE DE MORT

Bernabe BUSCAYNO, Victor CORPUZ, Philippines

Ces deux hommes ont été condamnés à mort pour la deuxième fois en quatre ans le 4 mai dernier, par un tribunal militaire qui les a déclarés coupables de subversion, de meurtre et de possession illégale d'armes à feu.

Le 6 mai, *AI* a télégraphié au président MARCOS pour lui demander instamment de commuer ces deux condamnations à mort pour raisons humanitaires.

Ils avaient été condamnés à mort une première fois en novembre 1977 pour les mêmes motifs. Le principal rival politique du président Marcos avant l'instauration de la loi martiale en septembre 1972, l'ancien sénateur Benigno AQUINO, avait été condamné en même temps qu'eux. Le verdict ayant été internationalement contesté, le président Marcos avait ordonné qu'ils soient jugés à nouveau. Benigno Aquino fut libéré en mai 1980, de façon à pouvoir se rendre aux Etats-Unis pour se faire opérer du cœur. Il y était encore au moment de l'ouverture du deuxième procès, en avril dernier.

Bernabe Buscayno, 41 ans, est aussi connu sous le nom de Commandant DANTE. Au moment de son arrestation, en août 1976, il était commandant en chef de la Nouvelle armée du peuple (NPA) — aile militaire du parti communiste philippin) depuis près de huit ans. Il aurait été gravement torturé après son arrestation et serait détenu depuis en réclusion cellulaire à la 4^e Unité régionale de sécurité, Camp Crame, Quezon City.

Victor Corpuz était élève officier à l'Académie militaire philippine avant de passer dans les rangs de la Nouvelle armée du peuple. Il aurait été torturé après son arrestation en janvier 1976 et souffrirait maintenant de troubles psychiques. Voilà cinq ans



Bernabe BUSCAYNO

qu'il est continuellement détenu en réclusion cellulaire à l'unité de sécurité militaire, Fort Bonifacio, à Manille.

Selon *AI* il y aurait près de 800 condamnés à mort aux Philippines; la plupart sont détenus au pénitencier national de Muntinlupa, où ils attendent l'issue de la révision de leur cas par la Cour suprême. On sait que onze d'entre eux sont en instance d'exécution depuis les années 50. Un certain nombre de ces prisonniers ont été condamnés à mort pour des crimes qu'ils auraient commis en tant que membres de la NPA ou de l'organisation qui existait avant elle, le Huk-bong Mapagpalayang Bayan, familièrement appelé «les Huks».

Au cours de ces dernières années, le nombre des exécutions aux Philippines a été relativement faible.

Ecrire en termes courtois à l'adresse suivante pour demander la commutation pour raisons humanitaires des sentences de Bernabe Buscayno et Victor Corpuz : Président Ferdinand E. Marcos, Malacanang Palace, Manille, Philippines.

Exécutions en URSS

Selon le journal soviétique *L'ouvrier de Bakou* du 31 mai dernier, trois personnes ont été exécutées en république d'Azerbaïdjan pour leur participation à une escroquerie portant sur environ 1,5 millions de livres sterling de fonds d'Etat (soit, au cours actuel de la livre, 16 800 000 FF environ).

Elles auraient été exécutées après le rejet de leur recours en grâce par le présidium du Soviet suprême d'Azerbaïdjan.

On les accusait d'avoir illégalement produit et vendu des articles de bonneterie dans une usine de Bakou. Il s'agit de l'ingénieur en chef de l'usine et de deux hauts fonctionnaires de la justice qu'il aurait soudoyés.

Le journal ne nommait aucune des trois victimes, mais *AI* pense qu'il s'agit de

Raphaël ADZIACHVILI, Elia MIKHAILICHVILI et Gabriel SPIACHVILI, trois juifs de Géorgie qui avaient déjà été condamnés à mort pour les mêmes motifs, en août 1978, par un tribunal ukrainien. Un musulman de Bakou, Mahmoud ABASOV, condamné en même temps qu'eux, a été exécuté l'an dernier. *AI* a lancé des actions urgentes en leur faveur en 1978, 1979 et 1980.

En Union soviétique, la peine capitale est applicable en temps de paix à dix-huit crimes capitaux, y compris des infraction d'ordre économique. Tous les ans *AI* apprend la condamnation à mort de personnes condamnées pour ce dernier type d'infraction, qui n'implique pas l'usage de la violence.

Zaïre

Des meurtres politiques sont signalés au Kivu

Au cours de ces derniers mois, selon certains rapports, d'autres détenus de Kinshasa, capitale du Zaïre, auraient été torturés, et deux opposants abattus après leur arrestation au Kivu, dans l'est du pays.

Le 17 mars derniers, six jeunes gens ont été interpellés à Uvira, une ville du sud-est de la région de Kivu, près de la frontière qui sépare le Zaïre du Burundi. On a retrouvé quelques jours plus tard les corps de deux d'entre eux, SADIKI et SHINDANO, près des rives du lac Tanganyika, à vingt km environ du sud d'Uvira. Ils avaient été tués d'une balle dans la tête. On ignore le sort des quatre autres.

D'autres civils arrêtés au Kivu entre janvier et avril dernier auraient subi des sévices à Uvira et Bukavu. Parmi eux se trouve la femme d'un prisonnier politique, ANZURUNI, détenu au secret sans inculpation depuis son arrestation fin juin 1980.

Fin mars 1981, les autorités de Kinshasa ont arrêté le professeur DIKONDA wa Lumanyisha, sociologue, de l'université du Zaïre. On le soupçonnerait de s'être laissé

interviewer anonymement et d'avoir critiqué les orientations du régime lors d'une émission télévisée belge.

Sévèrement torturé, il aurait finalement été transféré, pour recevoir des soins, aux Cliniques universitaires. On l'aurait ramené fin mai au centre de détention de la sûreté de la zone de la Gombe.

Le professeur Dikonda devait faire une conférence fin avril, lors d'un séminaire consacré aux droits de l'homme, sur «le travail et les droits de l'homme».

Parmi d'autres détenus qui, selon certaines informations, auraient été récemment torturés au Zaïre, on cite Kambinga Sele un ancien diplomate; il faisait partie d'un groupe de personnes arrêtées en janvier 1981.

AI a demandé aux autorités zaïroises des précisions sur son sort et celui d'autres prisonniers politiques détenus et qui, selon certains rapports, auraient été torturés à Kinshasa et au Kivu. Elle n'a pas reçu de réponse.

Tchécoslovaquie

Dissidence : la répression s'accentue

C'est la première fois depuis 1971 qu'une vague de répression aussi brutale s'abat sur les dissidents tchécoslovaques : environ 30 signataires et sympathisants de la Charte 77 (mouvement non officiel de défense des droits de l'homme) ont été arrêtés en mai dernier, ainsi que des membres du VONS (Comité de défense des personnes injustement persécutées). Ils seraient suspects de subversion.

Selon une déclaration officielle, il existerait un lien entre ces arrestations et l'incarcération, le 28 avril, de deux ressortissants français : Gilles THONON, avocat, et Françoise ANIS, étudiante en droit, accusés d'avoir introduit clandestinement du matériel et de l'argent destinés à être utilisés à des fins subversives par un certain nombre des Tchécoslovaques.

Des poursuites pénales auraient été entreprises à l'encontre de quinze personnes, accusées de subversion sur une grande échelle, «en connivence avec des puissances étrangères». Si elles sont condamnées, elles risquent jusqu'à dix ans de prison. Huit

d'entre elles sont en détention provisoire. Il s'agit de Jaromir HOREC, journaliste et poète; Eva KANTURKOVA, journaliste et écrivain; Karel KYNCL, journaliste; Jan MLYNARIK, historien; Jan RUML; Jiri RUML, journaliste; Jirina SIKLOVA, sociologue et Milan SIMECKA, écrivain.

Pour AI, contrairement à l'accusation officielle, ces personnes sont poursuivies pour l'exercice non violent de leur droit à la liberté d'expression : l'organisation les a adoptés comme prisonniers d'opinion.

Parmi les sept accusés qui ont été remis en liberté se trouvent Ivan HAVEL, mathématicien, frère de l'auteur dramatique Vaclav HAVEL (qui purge actuellement une peine de quatre ans et demi de prison) et Jiri HAJEK, ancien ministre des affaires étrangères et porte-parole de la Charte 77. Une quinzaine d'autres personnes ont été libérées; aucune poursuite pénale n'aurait été entreprise contre elles. Les deux ressortissants français ont été relâchés et expulsés de Tchécoslovaquie le 20 mai 1981.

Afrique du Sud

Le Dr Barnard fait des excuses à un prisonnier

Le professeur Christiaan Barnard, spécialiste de la chirurgie du cœur, a présenté publiquement ses excuses à un groupe autrichien d'AI pour les réflexions qu'il avait faites sur un prisonnier sud-africain, Strini MOODLEY, adopté par ce groupe.

Il a fait ces excuses au début du mois de juin, comme le prévoyait l'arrangement à l'amiable conclu peu de temps avant que l'action en dommages-intérêts intentée contre lui par Strini Moodley ne vienne devant la Cour suprême du Cap. Strini Moodley réclamait 10 000 rand, soit l'équivalent de 5 900 livres sterling (66 000 FF. environ).

Tout a commencé en 1978 par un échange de correspondance sur le cas de Strini Moodley entre le groupe autrichien d'AI et le Dr Barnard. On avait appris que la santé de Strini Moodley était affectée par son emprisonnement à Robben Island. Il avait été condamné fin 1976 à cinq ans de prison, peine minimale obligatoire prévue pour des délits relevant du Terrorism Act (loi sur le terrorisme).

Demande d'aide

Le groupe d'AI écrivit au Dr Barnard pour lui demander de les aider à faire en sorte que Strini Moodley reçoive le traitement médical approprié à son état de santé. Le chirurgien déclara qu'il examinerait le cas de Strini Moodley, puis envoya la réponse suivante : «D'abord, il n'est pas emprisonné pour motifs politiques. Il a été jugé publiquement pour activités terroristes ; le tribunal a établi sa culpabilité et l'a condamné à cinq ans de prison». Le Dr Barnard continuait en mettant Strini Moodley sur le même plan que les membres d'une organisation européenne de guérilla urbaine, connue pour les violences qu'elle avait commises.

En fait, Strini Moodley avait été déclaré coupable de délits non violents, commis dans le cadre de ses activités de dirigeant de l'organisation sud-africaine Black Consciousness (Conscience noire). Il doit être libéré à la fin de cette année.

Dans ses excuses, le Dr Barnard a complètement retiré ses allusions à l'organisation européenne de guérilla urbaine, exprimant le regret que les commentaires qu'il avait fait parvenir au groupe d'AI aient pu être interprétés comme impliquant que Strini Moodley avait été reconnu coupable d'actes violents du même type.

La presse sud-africaine a publié les excuses du professeur Barnard le 3 juin dernier.



APPEL

Torture : on craint pour le sort des détenus boliviens

Au cours des trois derniers mois, *AI* a reçu d'épouvantables récits des tortures infligées à des prisonniers boliviens à la suite du coup d'Etat militaire de juillet 1980. Les arrestations politiques se poursuivent en Bolivie, et on craint que les prisonniers politiques détenus par les forces de sécurité ne soient toujours soumis à la torture.

Dans les semaines qui ont suivi le coup d'Etat du général GARCÍA Meza, des opposants réels ou présumés au nouveau gouvernement ont été victimes de graves violations des droits de l'homme.

En septembre 1980, 1 500 à 2 000 personnes avaient été arrêtées. Toutes ces arrestations se sont effectuées sans mandat, et tous les prisonniers ont été incarcérés sans être formellement inculpés ; en fait l'*habeas corpus* était suspendu.

En février dernier, *AI* a envoyé au général García Meza un mémorandum condamnant l'usage répandu de la torture (voir *Bulletin mensuel* d'avril 1981). Ce rapport se fonde sur les conclusions d'une mission d'*AI* qui s'est rendue en Bolivie en novembre 1980. Jusqu'à présent, aucune réponse n'a été reçue du gouvernement bolivien.

Selon les informations d'*AI*, les autorités continuent à violer la loi et la Constitution. Aucun citoyen, semble-t-il, n'est à l'abri d'une arrestation illégale et des sévices, une fois aux mains de l'armée, le Servicio Especial de Seguridad (SES), unité spéciale de sécurité, créée après le coup d'Etat et dépendant du ministre de l'intérieur, et des groupes de vigilance de droite, connus sous le nom de paramilitaires. Des membres des forces de sécurité argentines auraient aussi participé à ou dirigé des séances de torture.

Les cas décrits ci-après sont ceux de victimes torturées de juillet 1980 à mars 1981. L'anonymat a été préservé pour trois d'entre elles, par crainte des représailles qui pourraient s'exercer à l'encontre de leur famille. Deux prisonniers ont accepté que leur identité soit dévoilée.

— **Adela VILLAMIL de Flores**, 31 ans, étudiante et membre de la Federación de Mujeres de Bolivia (Fédération des femmes boliviennes) a été arrêtée le 15 octobre 1980 à La Paz par des paramilitaires et des agents du SES. Ceux-ci ont agi sans mandat et sans décliner leur identité.

On refusa de reconnaître son arrestation pendant quinze jours. Du 23 octobre au 25 décembre, elle partagea une cellule de 4 m² avec une autre prisonnière. Elle n'a pas réussi à identifier la prison où elle se trouvait alors.

Des agents du SES l'interrogèrent dans une pièce séparée en deux par un rideau. On braqua sur elle des lampes aveuglantes. On lui mit les pieds dans une bassine pleine d'eau où l'on fit passer un courant électrique. Elle fut obligée de signer une feuille de papier blanche où on allait consigner ses «aveux».

Elle fut battue à coups de cravache, ligotée et suspendue par les poignets. On lui enfonça des clous dans la plante des pieds. Elle fut suspendue la tête en bas, rouée de coups et frappée à coups de pieds ; elle avait les lèvres, le nez et les oreilles en sang (on lui donna des comprimés destinés à prévenir l'apparition d'œdèmes).

Elle fut enfermée trois jours et trois nuits dans une caisse en bois, avec un trou pour respirer. Elle ne pouvait s'y tenir qu'accroupie, et quand on l'en sortit, elle était incapable de se tenir debout. Ensuite, elle fut frappée aux genoux jusqu'à ce qu'elle s'évanouisse.

Une nuit, six hommes en uniforme la violèrent, ainsi que sa co-détenu. Ils menaçaient de les tuer si elles le révélaient à qui que ce soit.

Une autre fois, Adela Villamil dut s'allonger sur une table et on lui enfonça un aiguillon électrique dans le vagin.

Son mari, Juan Carlos FLORES Bedregal, ancien député, a «disparu» après le coup d'Etat.

— **Franz Álvaro MICHEL Torrica**, 35 ans, avocat et ancien député, fut arrêté à Camiri en janvier dernier. Son arrestation n'a toujours pas été officiellement reconnue. D'abord détenu au secret dans une petite cellule du Departamento de Investigación Criminal (police), sous la surveillance du SES, il fut ensuite transféré à Pari, où il fut encore maintenu au secret, et passé à tabac par des paramilitaires. On finit par l'emmener au quartier général du SES à La Paz.

Pendant sa détention, il fut frappé à coups de poing et à coup de gourdin. On le

battait fréquemment, lui et d'autres détenus, même en dehors des séances de torture. Pendant les interrogatoires, il portait une cagoule et des menottes. Il fut déshabillé deux fois, jeté par terre et reçut des coups de pied dans le dos. On lui fit tendre les mains pour les frapper à coups de matraque. On lui enfonça des pointes sous les ongles. On le mit une fois dans une baignoire pleine d'eau où on fit passer un courant électrique.

Il fut libéré en mars dernier, après avoir été forcé à signer une déclaration selon laquelle il n'avait pas été torturé.

Cas N° 3: La troisième victime est un étudiant de 28 ans, arrêté le 17 juillet 1980 et relâché en novembre. Il fut torturé par des paramilitaires boliviens et des officiers de l'armée argentine. Il dut rester quinze jours couché dans du crottin de cheval et continuellement menacé de mort, battu et bourré de coups de pied. Il eut une côte cassée et souffre aujourd'hui de la colonne vertébrale.

Cas N° 4: Ce cas est celui d'un jeune homme de 21 ans, arrêté en octobre 1980 et détenu à Oruro au Departamento de Orden Político - DOP (police de sécurité), ainsi que dans «un lieu de détention clandestin»

Il fut maintenu en réclusion cellulaire pendant huit jours, pendant lesquels il fut sévèrement battu, torturé à l'électricité et subit deux simulacres d'exécution.

Cas N° 5: Cet homme a été arrêté par l'armée à Cochabamba. Il reçut des coups aux testicules et sur tout le corps, en particulier les mains. Il fut battu à plusieurs reprises à coups de bâton, de crosse de fusil et de chaînes. Ses ravisseurs, après lui avoir rasé le crâne, le frappèrent à la tête. A sa libération, il avait plusieurs côtes cassées et de profondes blessures à la tête. Aujourd'hui encore, il est incapable de remuer les doigts de la main gauche.

Le général García Meza a déclaré qu'il renoncerait à la présidence en août 1981. On ignore qui sera son successeur.

Ecrire en termes courtois à l'adresse suivante pour exprimer les préoccupations que vous inspirent les allégations de torture en Bolivie, et demander l'application des procédures formelles de détention garanties par la Constitution : President Luis García Meza, Palacio Ouemado, La Paz, Bolivie.

Sri Lanka

Des Tamouls détenus au secret après un hold-up

Trente personnes au moins appartenant à la minorité tamoul auraient été arrêtées au Sri-Lanka à la suite d'un hold-up commis dans une banque de Neerveli le 25 mars dernier, au cours duquel deux agents de police ont trouvé la mort.

Ces personnes auraient été détenues au secret, sans qu'aucun chef d'inculpation ait été formulé. A la mi-juin, 28 d'entre elles étaient toujours emprisonnées.

Le gouvernement a attribué la responsabilité du hold-up à des groupes « extrémistes » tamoul — la minorité tamoul réclame l'instauration d'un Etat indépendant dans le nord du Sri-Lanka.

Le 30 avril, *AI* a écrit et télégraphié au président sri-lankais J.R. JAYewardene pour lui exprimer sa préoccupation devant le fait que les avocats et les parents des Tamouls arrêtés n'avaient pu entrer en contact avec eux. *AI* faisait part au président de l'inquiétude des familles, qui n'avaient pu s'entretenir avec les prisonniers, ni même savoir où ils étaient détenus. Il semble aussi que ni les avocats ni les parents ne savent en vertu de quelles lois les prisonniers sont détenus.

Dans ses messages, *AI* expliquait qu'en détenant les prisonniers au secret sans inculpation, les autorités paraissaient suspendre les garanties minimales établies aux articles 9 et 14 du Pacte international relatif aux

droits civils et politiques, auquel le Sri-Lanka est partie.

La détention au secret est prévue au Sri-Lanka par le Prevention of Terrorism Act (loi sur la prévention du terrorisme). *AI* se préoccupe de ce que cette loi, en supprimant les garanties légales normales, crée une situation qui facilite les violations des droits de l'homme, la torture en particulier. L'organisation a attiré l'attention du gouvernement sri-lankais sur ce problème, qu'elle soulevait déjà dans le mémorandum qu'elle lui a adressé le 23 mai 1980.

AI a demandé instamment au gouvernement du Sri-Lanka de :

- publier les noms de toutes les personnes arrêtées après le hold-up, en précisant leur lieu de détention et en vertu de quelles lois elles sont emprisonnées;
- autoriser les prisonniers à prendre immédiatement contact avec les avocats de leur choix;
- informer les familles du lieu de détention et les autoriser à rendre immédiatement visite aux prisonniers et, par la suite, à intervalles réguliers;
- rendre publiques les charges qui pèsent sur les prisonniers ou envisager leur libération dans les plus brefs délais.

Plus récemment, dans la nuit du 3 juin,

l'armée aurait abattu cinq Tamouls quelques heures avant l'ouverture des élections nationales aux conseils de district.

Une des victimes aurait été abattue au domicile d'un député tamoul du Parlement sri-lankais, une autre à Urumpirai et une troisième à Neerveli-ville où eut lieu le hold-up du 25 mars.

La veille, l'état d'urgence avait été décrété dans le nord du pays pour être étendu à l'ensemble du territoire le 4 juin, jour des élections de district. Il a été levé le 9 juin.

Le 11 juin, *AI* a télégraphié au président Jayewardene pour lui exprimer ses préoccupations devant ces meurtres imputés à l'armée. Elle demandait instamment au gouvernement de faire mener une enquête indépendante dont il publierait les conclusions. Elle lui demandait aussi de prendre les mesures nécessaires pour protéger la vie et la sécurité de tous les Sri-Lankais.

L'organisation se dit enfin profondément préoccupée de ce que les familles et les avocats des Tamouls arrêtés début avril après le hold-up de Neerveli n'ont toujours pas été autorisés à prendre contact avec eux.

— Des demandes d'*habeas corpus* en faveur de treize des détenus ont été déposées auprès des tribunaux, mais à la mi-juin aucun d'entre eux n'avait été déféré devant un magistrat.

El Salvador

Suite de la page 1

L'organisation rappelait qu'en 1980 elle avait instamment demandé au gouvernement de M. Carter de réexaminer sa politique d'aide au Salvador. Le vice-sécrétaire d'Etat, M. Warren CHRISTOPHER, avait alors répondu que les Etats-Unis renonçaient à fournir toute aide dont il pouvait penser qu'elle était utilisée à des fins répressives.

AI notait les déclarations du président Ronald REAGAN et de M. Haig selon lesquelles la politique américaine était toujours de s'efforcer de protéger les droits de l'homme dans cette partie du monde. Mais tout en accueillant avec satisfaction cet engagement, l'organisation déclarait que des rapports d'enlèvements, de tortures et d'assassinats continuaient à lui parvenir.

Répondant au nom du département d'Etat, le vice-sécrétaire d'Etat William P. CLARK Jr a exprimé son désaccord avec les conclusions d'*AI*, mais s'est déclaré prêt à des entretiens plus approfondis sur la situation.

Le 10 juin, *AI* a envoyé une première réponse à William Clark, où elle accueillait favorablement cette invitation.

DIX-NEUF PERSONNES LIBERÉES A DJIBOUTI

Selon des informations récemment parvenues à *AI*, on a libéré sans condition, en février dernier, 19 des 41 personnes arrêtées à la mi-79 et accusées d'avoir participé cette année-là à l'attaque de deux camps militaires de Randa et Khor Angar. Les poursuites ont été abandonnées.

On a aussi abandonné les poursuites contre un certain nombre de gens arrêtés en même temps, qui avaient été mis en liberté provisoire.

Les 22 autres prisonniers ont été traduits en mars devant la Cour de sûreté de l'Etat : 12 furent acquittés et les 10 autres (des militaires pour la plupart) condamnés pour association de malfaiteurs — chef d'inculpation moins grave — à des peines de deux à

sept ans de prison. Aucune charge de participation effective à l'attaque des camps n'a été retenue. Ni le verdict du tribunal ni la sentence prononcée ne sont susceptibles d'appel devant les tribunaux.

AI n'a reçu aucune information sur l'attitude prise par la Cour de sûreté de l'Etat quant à l'admissibilité de dépositions faites par les accusés sous la torture d'après certaines allégations.

En mars 1980, *AI* avait envoyé une mission à Djibouti pour exprimer aux autorités ses préoccupations devant les allégations concernant l'emploi de la torture sur les prisonniers.

Le **BULLETIN MENSUEL** est la traduction française de l'**amnesty international newsletter** publiée par AMNESTY INTERNATIONAL PUBLICATIONS, 10 Southampton Street, Londres WC2E 7HF, Grande-Bretagne.